

# TARIFS DES PRESTATIONS

## Transaction vente honoraires TTC charge vendeur

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
De 0 € à 50.000€	5 000 €	De 200.001€ à 250.000€	12 000 €
De 50.001€ à 75.000€	6 000 €	De 250.001€ à 300.000€	13 000 €
De 75.001€ à 100.000€	7 000 €	De 300.001€ à 325.000€	15 000 €
De 100.001€ à 125.000€	8 000 €	De 325.001€ à 350.000€	16 000 €
De 125.001€ à 150.000€	9 000 €	De 350.001€ à 400.000€	19 000 €
De 150.001€ à 200.000€	10 000 €	De 400.001€ au delà	4,5% du prix vente

## Transaction location honoraires TTC charges propriétaire et locataire

Zone géographique	Prix TTC /m <sup>2</sup>	Selon la loi du 06/07/1989
Zone très tendue	12€/m <sup>2</sup>	<i>Les honoraires de location sont à la charge du locataire et du propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et ne peut excéder aux plafonds fixés par décret n°2014-890 du 01/08/2014</i>
Zone tendue	10€/m <sup>2</sup>	
Zone non tendue	8€/m <sup>2</sup>	
État des lieux	3€/m <sup>2</sup>	

## Gestion locative : honoraires à 8% ht de l'encaissement

**Comprend la mise en place du mandat de gestion** : quittance, encaissement des loyers et charges, recouvrement amiable(hors procédure), révision des loyers, provision de charges, demande de devis des travaux, gestion des réparations urgentes.

**Recouvrement** : 1290€ : remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire). **Gestion des sinistres** : 390€ TTC par dossier. **Gestion des travaux** : 10% TTC des travaux réalisés

## Gestion locative saisonnière honoraires :

25% TTC appliqués sur les loyers encaissés à la charge du bailleur.  
5% TTC appliqués sur les loyers encaissés à la charge du réservataire de la commercialisation locative.

## Transactions spécifiques

**Mandat de recherche ou de négociation du prix de vente** : 3% du prix du bien initial à la charge du mandant

**Vente fond de commerce et droit au bail** : Charge acquéreur de 6% HT jusqu'à 200 000€ et 4% HT au delà.

**Vente en viager** : 12% du prix de vente initial à la charge vendeur minoré du droit d'usage et d'habitation négociable

**Location professionnelle ou commerciale** : 10% HT du loyer annuel à la charge du preneur et du bailleur.

**Gestion locative professionnelle ou commerciale**: 10% hors taxe de l'encaissement (dans les mêmes conditions que la gestion locative normal

**Rédaction du bail commercial ou professionnel**: 10€/m<sup>2</sup>



Tous les anciens clients bénéficient sur demande de 10% de remise sur les opérations de transaction.